



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

*L'ANONYMISATION
DES DÉCISIONS
DE JUSTICE :*
ÉTAT DES LIEUX
ET PERSPECTIVES



**DOCUMENT DE PRESENTATION
DE LA CONFERENCE**

Sommaire

I/

Programme

II/

Présentation des intervenants

III/

**Quelques références textuelles, jurisprudentielles
et doctrinales**

IV/

Présentation de la SLC



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

L'ANONYMISATION DES DÉCISIONS DE JUSTICE : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES



LUNDI 29 JUIN 2026
14h – 17h



28, rue Saint-Guillaume – Paris VII
Amphithéâtre – 1^{er} étage



MOTS D'ACCUEIL

François Molinié, président de la Société de législation comparée



PROPOS INTRODUCTIFS

Pierre Bourdon, professeur de droit public à Cergy-Paris Université (LEJEP),
secrétaire général de la Société de législation comparée



ALLOCUTION D'OUVERTURE SUR LA REFORME EN COURS

Isabelle Florennes, sénatrice des Hauts-de-Seine,
vice-présidente de la Commission des lois du Sénat

I

CAUSES ET CONSÉQUENCES DE L'ANONYMISATION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Sous la présidence de Frédéric Gras, avocat au barreau de Paris



Vincent Villette, secrétaire général de la CNIL
La construction de la Doctrine de la CNIL



Claire Strugala, conseillère référendaire, adjointe à la directrice du Service
de documentation, des études et du rapport (SDER) de la Cour de cassation
Les pratiques de la juridiction judiciaire en matière
d'anonymisation des décisions de justice



Florian Poulet, professeur de droit public à l'Université d'Évry-Paris-Saclay
Les pratiques de la juridiction administrative en matière
d'anonymisation des décisions de justice



Rafaële Rivais, journaliste, Le Monde – Christophe Bigot, avocat au barreau de Paris
Le droit à l'information et la pratique journalistique
du traitement des décisions de justice



Sylvain Jobert, professeur de droit privé à l'Université Paris Nanterre
Le droit à l'instruction et la pratique universitaire
de l'enseignement de la jurisprudence

II

APPROCHE COMPARÉE DE L'ANONYMISATION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

Sous la présidence de Martine de Boisdeffre,
ancienne présidente de la Section des études, de la prospective
et de la coopération (SEPCO) du Conseil d'État



Jean-Claude Bonichot, ancien juge français à la Cour de justice de l'Union européenne,
conseiller d'État honoraire
Les pratiques des juridictions européennes en matière
d'anonymisation des décisions de justice



Alex Micheau, maître de conférences en droit public à Sciences Po Bordeaux
L'open data et les noms des parties dans les décisions de justice en Allemagne



Randy Yaloz, avocat aux barreaux de Paris et de New York
L'open data et les noms des parties dans les décisions de justice aux États-Unis



Jean-François Le Gal, Partner, Pinsent Masons LLP
L'open data et les noms des parties dans les décisions de justice au Royaume-Uni



Berk Ersöz, étudiant Master droit comparé à l'Université Paris Panthéon-Assas,
chargé de mission stagiaire de la SLC
L'open data et les noms des parties dans les décisions de justice en Turquie



PROPOS CONCLUSIFS

Pierre-Yves Gautier, professeur de droit privé à l'Université Paris Panthéon-Assas,
directeur de l'École de droit



LA CONFÉRENCE EST GRATUITE ET ACCESSIBLE À TOUS,
AVEC INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE AUPRÈS D'
EMMANUELLE BOUVIER AVANT LE 26 JUIN 2026 :



emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

III/ Présentation des intervenants

Isabelle Florennes

Diplômée en droit public et en communication, Mme Isabelle Florennes a travaillé dans la fonction publique territoriale avant de s'engager en politique.

De 2017 à 2022, elle est députée des Hauts-de-Seine et siège à la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Elle intervient notamment sur les questions de laïcité et sur l'avenir des institutions françaises.

En septembre 2023, elle est élue sénatrice des Hauts-de-Seine et devient vice-présidente de la Commission des lois du Sénat.



Christophe Bigot

Christophe Bigot est avocat au Barreau de Paris, au sein du cabinet Bigot Avocats.



Jean-Claude Bonichot

Né en 1955 à Metz (France), M. Jean-Claude Bonichot obtient une licence en droit à l'université de Metz en 1976, puis, en 1977, le diplôme de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Il est ensuite élève à l'École nationale d'administration (ENA) dont il sort en 1982 (Promotion Henri-François d'Aguesseau).

C'est à cette date qu'il entre au Conseil d'État au grade d'auditeur et exerce les fonctions de rapporteur à la section du contentieux jusqu'en 1985. Nommé commissaire du gouvernement, il exerce ces fonctions auprès de l'assemblée et des autres formations contentieuses du Conseil d'État entre 1985 et 1987.

Il se voit par ailleurs confier des fonctions extérieures liées à son expérience du contentieux administratif. Au cours de l'année 1986, il est nommé conseiller juridique du directeur général de l'Urbanisme et de la Construction au ministère de l'Équipement français. En 1987, il entre à la Cour de justice des Communautés européennes en qualité de référendaire au sein du cabinet de M. le juge Yves Galmot, puis de celui de M. le juge Fernand Grévisse, avec lequel il collabore jusqu'en 1991. De retour en France, il est nommé directeur de cabinet de Jean-Pierre Soisson, ministre du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle, puis ministre d'État, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration.

Entre 1992 et 1999, M. Bonichot est rappelé dans ses fonctions de commissaire du gouvernement auprès du Conseil d'État, à la suite de quoi il est amené à exercer les fonctions d'assesseur, avant d'être nommé, en 2000, président de la 6e sous-section de la section du contentieux du Conseil d'État (les sous-sections sont aujourd'hui appelée : « chambres »), où il siège en cette qualité jusqu'en 2006. Il exerce parallèlement les fonctions de chef de la mission juridique du Conseil d'État auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés entre 2001 et 2006.

Auteur de nombreuses publications en droit administratif, droit de l'Union et droit européen des droits de l'Homme, M. Bonichot se consacre également à l'enseignement, dans le cadre d'une carrière universitaire variée : entre 1988 et 2000, il est professeur associé à l'université de Metz, où il préside pendant plusieurs années la section de droit public. En 1995, il est également maître de conférences à la Faculté de droit de l'université de Liège (Belgique). Il est nommé en 2000 professeur associé à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne), fonction qu'il exercera jusqu'à la fin de l'année universitaire 2007. Cette carrière universitaire l'amène à faire partie du jury du concours d'agrégation de droit public de l'année 2000.

Il est également secrétaire général adjoint, puis secrétaire général de l'Institut français des sciences administratives et membre du comité exécutif de l'Institut international des sciences administratives.

Il est le cofondateur de deux revues juridiques : le Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme, dont il préside le comité de rédaction, et le Bulletin juridique des collectivités locales.

M. Bonichot est nommé juge à la Cour de justice le 7 octobre 2006. Il y siège en qualité de président de chambre entre le 7 octobre 2009 et le 9 octobre 2012, fonction qu'il exerce à nouveau du 9 octobre 2018 au 8 octobre 2021.

Conseiller d'Etat honoraire, il a quitté la Cour de justice de l'Union européenne en octobre 2024 à l'issue de son troisième mandat de six ans.



III/ Présentation des intervenants

Pierre Bourdon

Pierre Bourdon est agrégé de droit public et professeur des Universités depuis 2016. Il a rejoint Cergy-Paris Université en 2019. Il est également membre de plusieurs comités d'experts et jurys de concours nationaux. Membre de la Société de législation comparée depuis 2019, il en est le Secrétaire général depuis 2025. Il a dirigé l'ouvrage *La communication des décisions du juge administratif* (LexisNexis, 2020) issu du colloque éponyme qui s'est tenu au Mans en avril 2019.



Martine de Boisdeffre

Diplômée de l'École nationale d'administration en 1983 (promotion Solidarité), Martine de Boisdeffre intègre la section du contentieux du Conseil d'État. D'abord auditrice, puis maître des requêtes, elle devient secrétaire générale du Conseil d'État en 1995.

Entre 2001 et 2010, Martine de Boisdeffre est directrice des archives de France au Ministère de la culture et de la communication. Présidente de la cour administrative d'appel de Versailles depuis 2010, elle est nommée présidente de la section du rapport et des études au Conseil d'État en 2017.

Elle est ensuite présidente de la Section des études, de la prospective et de la coopération (SEPCO) du Conseil d'État entre 2024 et août 2025.

Elle est actuellement présidente du comité d'histoire du Conseil d'État et de la juridiction administrative.



Berk Ersöz

Diplômé d'une double licence en droit-histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Berk Ersöz poursuit actuellement un Master 1 de droit public comparé au sein de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il est également stagiaire chargé de mission à la Société de législation comparée.



Pierre-Yves Gautier

Pierre Yves-Gautier est agrégé des facultés de droit, Professeur de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas où il dirige l'Ecole de droit.



III/ Présentation des intervenants



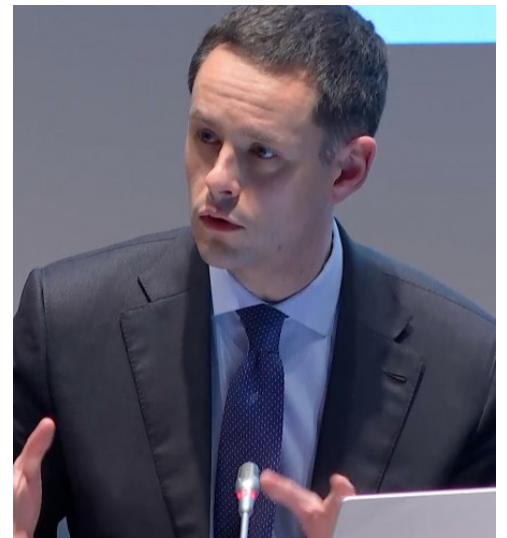
Frédéric Gras

Avocat au Barreau de Paris avec pour activité dominante le Droit social de la presse et le Droit des médias.
Membre du comité de rédaction de LEGIPRESSE, revue de Droit de la communication chez DALLOZ.

Sylvain Jobert

Sylvain Jobert est agrégé des facultés de droit, professeur de droit privé à l'Université Paris Nanterre. Il y dirige l'Institut d'études judiciaire Henri Motulsky, et codirige le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE).

Il est spécialisé dans l'étude de la justice civile (procédure civile, institutions judiciaires, droit processuel). Il a été rapporteur du groupe de travail "La diffusion des données décisionnelles et la jurisprudence – Quelle jurisprudence à l'ère des données judiciaires ouvertes ?".



Jean-François Le Gall

Jean-François Le Gal est associé/partner au sein du Cabinet Pinsent Masons à Londres et président de l'APPEAL-E, association regroupant plus de 400 Avocats exerçant à l'étranger.

Barrister (England & Wales) et Avocat au Barreau de Paris, il est spécialisé dans le domaine de l'arbitrage international et des contentieux multi-juridictionnels, souvent en lien avec l'Afrique et le Moyen-Orient. Il intervient à la fois en qualité de conseil et d'avocat plaidant en français comme en anglais. Il exerce également comme arbitre et a siégé en tant que président de tribunaux arbitraux, arbitre unique et co-arbitre.

Il enseigne aussi à l'Université et est notamment intervenu à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à l'Université Paris-Panthéon-Assas, à l'Université Paris-Dauphine PSL, à l'École de Formation des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris, ainsi qu'à Sciences Po. Ses enseignements portent notamment sur l'arbitrage, le contentieux international et comparé, l'English Contract Law, l'English Tort Law et le droit français des contrats.

Il est également administrateur de l'Association des Juristes Franco-Britanniques, qui promeut la coopération et une meilleure compréhension entre les systèmes juridiques de France et du Royaume-Uni.

Alex Micheau

Alex Micheau est maître de conférences en droit public à Sciences Po Bordeaux. Ses travaux portent notamment sur la comparaison des droits administratifs français, allemand et de l'Union européenne.

Il est l'auteur d'une thèse portant sur *La systématisation du droit administratif européen en France et en Allemagne* (Dalloz, 2026).



III/ Présentation des intervenants



François Molinié

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation depuis 2005, François Molinié exerce au sein du cabinet Piwnica et Molinié. Parallèlement à son activité professionnelle, il effectue de nombreuses missions pour l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il est, notamment, membre du bureau d'aide juridictionnelle de la Cour de cassation (2006-2012), chargé d'enseignements de l'Institut de formation et de recherche des avocats aux conseils - Ifrac (2012-2016) et délégué pour la mise en place de la dématérialisation des procédures devant le Conseil d'État et la Cour de cassation ainsi que l'Open data judiciaire (2006-2016). Ancien membre du Conseil de l'Ordre, il a exercé les fonctions de président de l'Ordre entre 2021 et 2023. Depuis 2024, François Molinié est président de la Société de législation comparée et vice président du Comité de liaison des institutions ordinales (CLIO).

Florian Poulet

Florian Poulet est professeur agrégé des facultés de droit à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne (Paris-Saclay). Il est membre du conseil d'administration de la Société de législation comparée depuis 2025. Il est également membre de jurys de concours nationaux. Co-auteur d'ouvrages en droit administratif, droit administratif des biens et contentieux administratif, il a contribué en 2020 à l'ouvrage *La communication des décisions du juge administratif* (LexisNexis, 2020) issu du colloque éponyme qui s'est tenu au Mans en avril 2019.



Rafaële Rivals

Rafaële Rivals est journaliste au journal *Le Monde* et chroniqueuse de jurisprudences civile et de consommation.

Claire Strugala

Claire Strugala est conseillère référendaire, adjointe à la directrice du Service de documentation, des études et du rapport (SDER) de la Cour de cassation. Elle est cheffe du pôle du numérique et de la diffusion de la jurisprudence. Elle est directrice du projet Open data depuis septembre 2025. Elle était précédemment chargée de missions au service de l'expertise et de la modernisation (SEM) du secrétariat général du ministère de la Justice.



III/ Présentation des intervenants

Vincent Villette

Vincent Villette est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. À l'issue de l'ENA, il rejoint en 2015 le Conseil d'État en qualité d'auditeur pour y exercer les fonctions de rapporteur à la 10ème chambre de la Section du contentieux et à la Section de l'intérieur.

En 2018, il est nommé responsable du Centre de recherches et de diffusion juridiques du Conseil d'État où il encadre les travaux de production, d'analyse et de valorisation de la jurisprudence de cette juridiction. En 2020, il est nommé rapporteur public auprès de la 1re chambre de la section du contentieux. En 2022, il rejoint le CNC pour y exercer les fonctions de directeur financier et juridique et d'adjoint au directeur général délégué de cet établissement public.

Depuis juin 2025, Vincent Villette est Secrétaire général de la CNIL.



Randy Yaloz

Randy Yaloz est un avocat franco-américain inscrit aux Barreaux de Paris et de New-York.



III/ Quelques références textuelles, jurisprudentielles et doctrinales

Références textuelles :

- [Dossier législatif - Projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes, 15 avril 2026](#)
- [Rapport sur l'évolution de l'open data des décisions de justice, juillet 2025](#)
- [Tableau comparatif sur l'encadrement de l'accès en données en ouvertes aux décisions de justice, Rapport du ministère de la justice, Paris, 2022](#)
- [Décret n° 2020-797 du 29 juin 2020 relatif à la mise à la disposition du public des décisions des juridictions judiciaires et administratives](#)
- [Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-22 et de réforme pour la justice](#)
- [Rapport sur l'open data des décisions de justice, novembre 2017](#)
- [Décret n° 2017-638 du 27 avril 2017 relatif aux licences de réutilisation à titre gratuit des informations publiques et aux modalités de leur homologation](#)
- [Recommandations à l'attention des juridictions nationales, relatives à l'introduction de procédures préjudicielles, JOUE, n° C439, 25 novembre 2016](#)
- [Dossier législatif - Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#)
- [Règlement \(UE\) 2016/679, du 27 avril 2016, Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#)

III/ Quelques références textuelles, jurisprudentielles et doctrinales

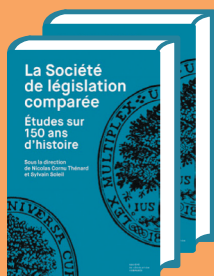
Références jurisprudentielles :

- [CE, 10e et 9e chambres réunies, 21 janvier 2021, 429956, Association Ouvre-boite, publié au recueil Lebon](#)
- [Cass. 1re civ., 28 avr. 1998, n° 96-11.637, Bull. 1998 I N° 155](#)
- [Décision n° 2019-778 DC du 21 mars 2019](#)

Références doctrinales :

- [Frédéric Gras, « L'anonymisation des décisions de justice et la perte de sens », *Légipresse*, 27 novembre 2025](#)
- [Jérémy Jourdan-Marques, « Quel avenir pour l'open data des décisions de justice ? A propos du rapport Ludet », *Gazette du Palais* n° 37, 18 novembre 2025](#)
- [Thomas Perroud, « L'anonymisation des décisions de justice est-elle constitutionnelle ? Pour la consécration d'un principe fondamental reconnu par les lois de la République de publicité de la justice », *JP Blog*, 11 mars 2019](#)

150 ans
d'histoire



La Société de législation comparée est la plus ancienne société savante comparatiste dans le monde.

Fondée à Paris en 1869, la SLC a été reconnue d'utilité publique par un décret du 4 décembre 1873.

Elle a fêté ses 150 ans en 2019 et s'inscrit dans une dynamique marquée par l'ouverture scientifique et la réflexion pratique.

Pour nous
rejoindre

Bulletin
d'adhésion :



Pour devenir membre de la Société de législation comparée, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion et de l'adresser au secrétaire général, accompagné de votre curriculum-vitae : slc@legiscompare.com

Cotisation annuelle : 65 €
Membre correspondant (étudiants) : 15 €
Un reçu fiscal vous sera envoyé.

Un annuaire à jour est mis à disposition des membres chaque année.

Contact

Société de législation comparée
28, rue Saint-Guillaume - 75007 Paris
Tél : +33 (0)1 44 39 86 23 • slc@legiscompare.com
www.legiscompare.fr

Société de législation comparée • legiscompare

La Société de législation comparée

L'amélioration
du droit par l'étude
et la comparaison
des systèmes
juridiques et
la promotion
des échanges



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

Un réseau national et international



La Société de législation comparée (SLC) regroupe plus d'un millier de membres en France, en Europe et à l'étranger qui constituent un réseau très dynamique :

Agents publics

Avocats

Commissaires de justice

Juristes d'entreprises

Magistrats administratifs et judiciaires

Magistrats de la Cour de cassation

Membres du Conseil d'État

Notaires

Partenaires institutionnels

Universitaires...



Les membres de la SLC participent aux travaux des trente sections/comités thématiques ou géographiques qui couvrent l'essentiel des branches du droit et des pratiques professionnelles.

Tout au long de l'année et dans tous les domaines, des conférences et séminaires internationaux sont organisés par la SLC.



Des thématiques couvrant les différentes branches du droit

Une Maison d'édition



Une activité éditoriale intense met à la disposition de tous un riche catalogue de publications qui fait de la SLC une maison d'édition de référence en France et dans le monde pour le droit comparé.

La SLC édite notamment la Revue internationale de droit comparé (RIDC), seule revue généraliste en langue française exclusivement consacrée au droit comparé abordé tant sous un angle doctrinal que pratique.

